



Politique Écoresponsabilité

NOVEMBRE 2023

Note préliminaire

Ce document présente les principaux éléments d'écoresponsabilité de la Fondation Aléo. Il pourra être mis à jour au besoin par la direction générale. Pour tout élément concernant l'écoresponsabilité, mais qui n'est pas explicité par ce document, l'employé doit se référer à la direction générale.

1. OBJECTIF DE LA POLITIQUE D'ÉCORESPONSABILITÉ

La présente politique d'écoresponsabilité vise à optimiser l'ensemble des actions de la Fondation Aléo dans une optique et une perspective de développement durable et de comportements responsables. Elle s'inscrit dans la philosophie de la Fondation Aléo et se veut congruente et cohérente en regard des valeurs de d'équilibre, d'excellence, d'éducation et de de rigueur.

Globalement, l'écoresponsabilité implique la prise en compte des retombées environnementales, économiques et sociales encourues à chaque étape de la vie d'un produit ou d'un service.

2. ENGAGEMENT

Pour répondre adéquatement à cet objectif, la Fondation Aléo s'engage à poursuivre son développement notamment dans les domaines ci-dessous :

Approvisionnement: favoriser l'intégration des considérations environnementales et sociales dans l'acquisition de biens et de services.

Eau : assurer une gestion efficace et écologique de l'eau potable.

Énergie : favoriser la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.

Matières résiduelles : améliorer la performance du système de gestion des matières résiduelles (réduction, réemploi, récupération, recyclage et valorisation) afin de réduire la quantité de déchets générés.

Gestion financière écoresponsable : favoriser des choix financiers soutenant une transition écologique équitable au sein de la société.

Événement écoresponsable : développer une culture et des pratiques écoresponsables en collaborant avec les différents partenaires et fournisseurs afin de réaliser des événements qui ont le moins d'impacts possible sur l'environnement et intègrent un souci d'équité sociale.

Santé : favoriser l'activité physique et la saine alimentation. Dans une perspective de santé environnementale, réduire la pollution de l'air de même que les diverses formes de pollution.

Transport : favoriser des modes de transport actifs, collectifs et écologiques.

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.

4. RÉVISION ET MISE À JOUR

Cette politique est révisée et mise à jour, au besoin, tous les ans.

La présente politique entre en vigueur le 22 novembre 2023.

SIGNATURES PAR LES PARTIES

Date :

Date :

Martin Lavigne
Président

Patricia Demers
Directrice générale